

Le recours aux mères porteuses est plus fréquent que l'adoption

Illégale en Suisse, la gestation pour autrui séduit de plus en plus. Une réalité que la loi peine encore à intégrer et qui interpelle les autorités.



[Florent Quiquerez](#)

Publié: 05.06.2022, 08h59



C'est un changement radical dans le désir de paternité. Les indicateurs montrent que les enfants issus de mères porteuses sont désormais plus nombreux que ceux adoptés.

GETTY IMAGES

Vous les avez sans doute vus dans les médias, ces couples suisses partis en catastrophe récupérer leur bébé en Ukraine. La guerre a mis en lumière une pratique bien cachée jusque-là, celle des mères porteuses. Contrairement à Berne, Kiev autorise la gestation pour autrui, uniquement pour les couples hétérosexuels mariés. Le pays est d'ailleurs le 2e choix le plus populaire des Suisses après les États-Unis, mais devant le Canada.

La GPA, un marché qui grandit

Bien que taboue, la GPA n'est plus un phénomène anecdotique. À tel point que le nombre d'enfants nés de mères porteuses aurait même dépassé celui des enfants adoptés.

«Il y a sans doute une corrélation entre les deux phénomènes, explique Elodie Antony, responsable opérationnelle au sein du Service social international - Suisse. Pour les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant, recourir à la procréation médicalement assistée (PMA) est devenu une solution socialement acceptée et qu'ils peuvent désormais envisager». Et si la GPA reste interdite, on assiste à un développement progressif du marché qui facilite l'accès à cette pratique. «D'autant que les conditions et difficultés d'adopter à l'international découragent de se lancer sur cette voie, qui était à l'époque la seule possible.»

« Les conditions et difficultés d'adopter à l'international découragent de se lancer sur cette voie, qui était à l'époque la seule possible. »

Elodie Antony, responsable opérationnelle au sein du Service social international – Suisse

Les adoptions qui diminuent

Si le conditionnel est de mise, c'est que les statistiques ne sont pas totalement comparables. Pour les adoptions il existe des chiffres précis: leur nombre s'est effondré ces dernières années, passant de 300 encore dans les années 2010 à 41 l'an dernier.

Pour la GPA, pratique illégale, c'est plus compliqué. Mandatée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil, une unique enquête effectuée en 2020 montre une hausse constante : le nombre de bébés nés de gestations pour autrui est passé de 24 en 2016 à 48 en 2019. Mais il ne s'agirait que de la pointe de l'iceberg.

« Les parents qui demandent l'enregistrement d'un enfant au registre d'état civil suisse ne présentent souvent qu'un acte de naissance étranger qui les identifie comme parents, explique Ingrid Ryser, de l'Office fédéral de la Justice. Il n'est pas toujours possible de savoir d'emblée s'il s'agit d'une GPA. » Ainsi, en l'absence d'éléments concrets, l'existence d'un lien de filiation n'est pas remise en question.

Des indices peuvent toutefois corroborer le soupçon de maternité de substitution: un acte de naissance d'un pays typique de GPA, un séjour dans le pays uniquement pour l'accouchement, un couple d'hommes, ou encore l'âge des parents. «Sur cette base, nous pouvons supposer que le nombre de cas non déclarés est plus élevé», conclut Ingrid Ryser.

Les questions de filiation

Ce thème interpelle les autorités. Il était à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale des Officiers de l'état civil le 14 mai. Elodie Antony était responsable de la présentation. «Compte tenu de la hausse des naissances enregistrées chaque année, la GPA est devenue un sujet de

préoccupation. Elle pose de nombreuses questions que ce soit en termes de droits de l'enfant, des parents ou de la mère porteuse.» L'entrée en vigueur du mariage pour tous au 1er juillet pourrait renforcer le phénomène.



*Andrea Caroni, conseiller aux États.
KEYSTONE/Peter Schneider*

«Alors que nous devons régler les dons de sperme, d'ovocyte et tous les aspects de filiation que cela engendre, la GPA n'est pas une priorité.»

Andrea Caroni, conseiller aux États (PLR/AR)

Au sein de la Berne fédérale, toutefois, il reste beaucoup de choses à régler autour de la GPA. «Une partie sera abordée au travers des questions de filiation que nous traitons actuellement», réagit Nicolas Walder (Verts/GE). Mais le conseiller national précise: «Quand un couple revient de l'étranger avec un bébé conçu par GPA légalement dans un pays tiers, il n'est évidemment pas interdit d'entrée. La priorité doit donc être de donner un statut le plus rapidement possible aux parents d'intention, dans l'intérêt de l'enfant.»

Pour le sénateur Andrea Caroni (PLR/AR), sur ces questions, la politique aura toujours un temps de retard sur la réalité du terrain. «Alors que nous devons régler les dons de sperme, d'ovocyte et tous les aspects de filiation que cela engendre, la GPA n'est pas une priorité. D'autant qu'elle nécessiterait un changement de la Constitution. Et même si personnellement j'y suis favorable, je ne pense pas encore que ce soit le cas de la majorité de la population.»

Florent Quiquerez est journaliste à la rubrique Suisse depuis 2015. Spécialisé en politique, il couvre avant tout l'actualité fédérale. Auparavant, il a travaillé comme correspondant parlementaire pour les Radios Régionales Romandes.